



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT PARAPLUIE #715

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Témiscaming le 24 février 2025 :

Règlement parapluie #715 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 150 000\$

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h30 et sur le site internet de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Témiscaming, ce 28 mars 2025.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 28 mars 2025 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du Règlement parapluie #715 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 150 000\$.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville, au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 28 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28 mars 2025.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier